

**Vendredi 17 juin à 15h, maison des associations
rue Wicardenne Boulogne sur mer**

ON VIENT NOMBREUX POUR S'INFORMER , DEBATTRE, DONNER SON AVIS !

📍 Rue Wicardenne, 62200, 62280, Boulogne-sur-Mer,
Nord-Pas-de-Calais, France



Union Syndicale des Retraités CGT du Pas de Calais

RUE RENE LANOY –
BP 176
62203LENS CEDEX
TEL : 03 21 79 64 50

DEBAT PUBLIC

Ouvert à tous, actifs, retraités, aides à domicile,
élus...etc

« LA DEPENDANCE N'EST PAS UNE MARCHANDISE »

« LA PERTE D'AUTONOMIE EXIGE
UNE REPOSE SOLIDAIRE ET PUBLIQUE »

Vendredi 17 juin 2011 à 15h maison des associations
rue de Wicardenne Boulogne sur mer

Répondre à la prise en charge de la perte d'autonomie :

Un enjeu de société qui pose les questions de prévention, de maintien à domicile, d'accueil en établissement et de financement. Cela implique une réponse de haut niveau, solidaire et publique dans le cadre de la sécurité sociale.

**Débat public proposé et organisé à l'initiative unitaire
des organisations syndicales de retraités du Pas-de-Calais**

CFDT, CGT, CFTC, FGR-FP, FSU, UNSA

Pouvoir d'achat et questions de difficultés d'accès aux soins liés au désengagement de la sécurité sociale ont été au cœur des actions nationales unitaire des retraités des 24 février et 25 novembre 2010.

Toutes les organisations syndicales de retraités se sont prononcées :

- **pour un financement dans le cadre de la solidarité nationale avec un engagement de l'état.**
- **contre toutes restrictions dans la prise en charge publique.**
- **Contre tout transfert de ce risque vers les assurances privées.**

- **Contre tout recours sur successions qui frappent injustement les personnes dépendantes et leur famille.**

Alors que la réflexion sur le dossier de la perte d'autonomie est engagé depuis début janvier, les organisations syndicales s'inquiètent des projets et orientations annoncées qui ne correspondent ni à la réponse au besoin posé , ni au financement nécessaire pour une réponse solidaire et publique.

Réfléchissons et débattons ensemble de la réponse aux besoins et du financement nécessaire à la perte d'autonomie dans le cadre du système solidaire et intergénérationnel de la sécurité sociale quel que soit l'âge ou le handicap de la naissance à la fin de vie.

Votre vécu, votre opinion, vos propositions seront les bienvenus.